

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

à la séance du Conseil Intercommunal de Police Nord Vaudois
du mardi 25 juin 2013

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,
Monsieur le Président du Comité Directeur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le Préavis 01/2013 du Comité Directeur sur les comptes 2012, composée de Mmes Gloria Capt, Corinne Verly et Paulette Visinand ainsi que de MM. Pierre Grandjean et Jean-François Tosetti, s'est réunie le jeudi 6 juin 2013, dans les locaux de la PNV, Rue du Valentin 12 à Yverdon, en présence de M. Jean-Daniel Carrard, président du Codir et de M. le Major Pascal Pittet, Commandant de la Police Nord Vaudois.

Après avoir procédé à l'examen détaillé de l'ensemble des comptes et consulté le Rapport de gestion de la Police Nord Vaudois pour la période concernée, la Commission a formulé les remarques générales et particulières suivantes :

1. La répartition des coûts de la région est conforme au nombre d'habitants au 31.12.2011 et à la valeur du point d'impôt calculée selon les chiffres de la péréquation 2011 également.
2. Cette répartition des charges s'est faite sur la base des comptes de la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012.
3. Les communes qui ne finançaient pas de manière spécifique leur sécurité, ont payé leur contribution à l'équivalent de 1 point d'impôt étant donné qu'elles s'étaient déjà acquittées d'un premier point d'impôt en faveur du Canton pour le 1^{er} semestre ; le solde a été réparti entre Yverdon-les-Bains et Orbe selon la pondération prévue dans le protocole initial.
4. Concernant son fonctionnement, la Commission renouvelle sa proposition de modification de l'article 26 des statuts afin que deux suppléants fassent aussi partie de sa composition, et demande qu'elle soit portée à l'ordre du jour du prochain Conseil.
5. En conclusion, nous vous proposons de valider les comptes 2012 et la répartition par Commune tel qu'ils figurent en annexe au Préavis 01/2013 du Codir .

Pour la Commission

Le rapporteur :

J.-F. Tosetti

Les commissaires :

G. Capt - C. Verly

P. Visinand P. Grandjean